

Maladie grave

Relevé annuel des frais de transport

Ce relevé doit être joint à un formulaire "Maladie grave | Relevé annuel des dépenses" et remis au plus tard dans les 3 ans à compter de la date de la dépense.

Coller une vignette d'identification du patient

[illegible]

Coller une vignette d'identification du patient

[illegible]

MC Assure est la société mutualiste d'assurances des Mutualités chrétiennes (RPM Bruxelles, 0834.322.140) agréé sous le n°OCM 150/02 pour les branches 2 et 18 auprès de l'Office de Contrôle des Mutualités et des unions nationales des Mutualités.

Nous traiterons vos données personnelles conformément à la législation belge et européenne en matière de protection de la vie privée, en particulier le règlement RGPD (2016/679) concernant la protection des données personnelles et la libre circulation de ces données. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles, consultez notre déclaration de confidentialité sur notre site mc.be/disclaimer.

Éditeur responsable : Alexandre Verhamme, chaussée de Haecht 579/40, 1031 Bruxelles. Février 2025.

En savoir plus ?

